

# Marché d'ArtYsans Yverdon

## à la rue du Four

### Règlement du marché

**Organisation :** Association ArtYsans Yverdon, Rue des Près du Lac 19, 1400 Yverdon-les-Bains.

**Lieu :** Rue du Four à Yverdon.,

**Types de marchandises :**

Il s'agit d'un marché artisanal, selon la définition du travail de l'artisan exposé dans les statuts de l'Association. Aucune revente ne sera acceptée.

La vente de nourriture ou de boisson n'est pas acceptée, même pour des produits de fabrications artisanales. (C'est une condition posée par la Police du Commerce pour ne pas faire de concurrence directe au marché alimentaire ou aux commerçants de la rue du Four.)

L'organisation se réserve le droit de demander à tout participant qui ne respecterait pas ces règles de quitter le marché avec effet immédiat, qu'il soit membre ou non de l'Association et sans remboursement des frais engagés.

**Dates & Horaires:**

Tous les premiers samedi du mois, soit pour 2019 :

Les samedis 1er juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre 2019 de 8h00 à 16h00.

**Installation :**

- Pour profiter de la synergie avec le marché alimentaire, l'installation aura lieu à partir de 7h00.
- A 8 heures, toutes les voitures doivent être dégagées de la rue du Four.
- Par respect pour les riverains, il est demandé à chacun de faire particulièrement attention au bruit lors de l'installation.
- Chaque artisan est tenu d'amener son propre matériel. Pas de branchement électrique possible.

- Chaque artisan est responsable d'aménager son stand pour lui donner une belle ambiance et donner de la qualité au marché. Il est demandé de fermer l'arrière du stand par une bâche.

**Démontage :** A partir de 16h00.

- L'artisan s'engage à rester jusqu'à la fin du marché, sauf raison climatique de force majeure (suite à une décision de l'organisation).

L'artisan s'engage à laisser son emplacement propre et exempt de tout matériel ou débris. En cas de non-respect, les frais de déblaiement seront facturés à l'artisan.

**Emplacements :** Les emplacements sont attribués sur place par l'organisation. Ils tiennent compte des directives de la Police du Commerce.

Aucune contestation possible. Aucun débordement ne sera toléré pour des raisons de sécurité.

**Parcage :** Après le déchargement de votre matériel, un parc (gratuit) est à votre disposition dans la cour du collège, rue Pestalozzi. Aucun véhicule personnel ne peut rester dans le Rue du Four après 8h00.

**Tarifs par date :**

- 1 Stand 3m x 3m (tarif membre\*) : CHF 35.-
- 1 Stand 3m x 3m (tarif non membre) : CHF 45.-

\*Les membres de l'Association ArtYsans Yverdon dont la cotisation est à jour bénéficient d'un prix sur les emplacements.

**Délais et conditions :**

- Inscription possible pour chaque date séparément ou pour plusieurs dates.
- L'inscription doit nous parvenir par mail **au plus tard 15 jours avant** la première date du premier marché choisi.
- **L'inscription est valable uniquement** à réception du paiement.
- **En cas de paiement par BV**, une surtaxe sera demandée pour couvrir les frais de versement au guichet.
- **Aucun remboursement** n'est possible.

Attention : Les emplacements sont attribués par ordre d'inscription. Être membre de l'Association ne garantit donc pas de priorité.

Il peut arriver que certaines inscriptions soient refusées pour des raisons de quota ou d'autres motifs que l'organisation n'est pas obligée de citer.

Le paiement est à faire au plus tard le 15 jours avant la première date du premier marché choisi sur le compte suivant :

ArtYsans Yverdon  
Rue des Près-du-Lac 19  
1400 Yverdon-Les-Bains  
IBAN : CH71 8080 8005 2613 6864 8  
Mention : « marché + date (s) »

Votre inscription sera validée par whatsapp (ou sms) une fois votre versement encaissé.

**Votre inscription ne deviendra définitive qu'à réception de votre paiement.**

**Résiliation et/ou non venue de l'artisan :**

Si l'artisan se retire après confirmation de son inscription, le montant versé reste acquis à l'organisation. Cette dernière aura de plein droit la possibilité d'attribuer l'espace vacant à un autre artisan.

**Assurances :** L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégâts d'eau, de vol, de feu et de dommages causés à des tiers. Chaque artisan est tenu de prendre ses propres dispositions pour s'assurer personnellement. Le for juridique est à Yverdon-les-Bains.

En remplissant les conditions d'inscription, l'artisan déclare adhérer sans réserve aux clauses du présent règlement.

Fait à Yverdon-les-Bains le 11 avril 2019.

## Inscription pour les marchés d'ArtYsans de la Rue du Four

Organisés par l'Association ArtYsans Yverdon :  
secretariat@artysansyverdon.ch

Nom Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone portable : .....

Artisanat : .....

Société : .....

Mail : .....

Site Web : .....

Membre de l'Association ArtYsans Yverdon (cochez ce qui convient) :

OUI  NON

Je préfère être contacté(e) par SMS ou Whatsapp (cochez ce qui convient) :

SMS  Whatsapp

Je souhaite réserver (cochez ce qui convient) :

- 1 Stand 3m x 3m (tarif membre\*) : CHF 35.-
- 1 Stand 3m x 3m (tarif non membre) : CHF 45.-

Je souhaite réserver plusieurs stands de 3x3 m consécutifs: Nombre de stands :

(Sous réserve des places disponibles)

Dates choisies (cochez ce qui convient) :

- 1<sup>er</sup> juin 2019 :
- 6 juillet 2019 :
- 3 août 2019 :
- 7 septembre 2019 :
- 5 octobre 2019 :

Total à verser au plus tard 15 jours avant la première date de marché choisie: .....

En remplissant ces conditions d'inscription, l'artisan déclare adhérer sans réserve aux clauses du règlement du 11 avril 2019.

Lieu, date, nom et prénom (signature) :